

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00107**

**AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE - EPURES -  
VALIDATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH,  
M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

03 42-24623770-2523214-0202001070

DATE D'APPHICACON : 25 Février 2020

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

### **AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE - EPURES - VALIDATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2020**

Le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise élabore chaque année le programme partenarial d'activités en concertation avec ses adhérents et sollicite leurs cotisations et subventions, dans le cadre de la mutualisation des financements pour assurer sa réalisation.

Le programme partenarial mutualisé résultant de la synthèse des besoins de connaissance de chacun des membres et de l'identification des demandes et enjeux intéressant l'ensemble des adhérents, représente le cadre d'intervention de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour ses adhérents.

Le programme partenarial d'activités se décline en trois natures de missions :

- des missions permanentes qui constituent le socle partenarial de l'Agence au travers des dispositifs d'observation. C'est notamment le cas des observatoires de l'habitat, social des quartiers, des déplacements Sud Loire ;
- des missions d'accompagnement sur le champ des études urbaines et de la planification dans le cadre de la compétence de Saint-Etienne Métropole ;
- des contributions aux politiques publiques au travers d'études thématiques, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, annuelles ou pluriannuelles.

Sur ce dernier point, on peut notamment citer au titre du programme 2020 :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'habitat (bilan annuel PLH3), l'environnement (contrat vert et bleu), appui au conseil de développement, enquête Ménage Déplacement, appui à la préparation du CPER,
- Tableaux de bord pour évaluer l'impact des politiques publiques : « création d'entreprise », Observatoire Social des Quartiers, observatoires des copropriétés, analyse de la vacance, occupation sociale du parc HLM, observatoire design,...
- Etudes thématiques : logement des étudiants, gisements fonciers éco et habitat, cartographie du patrimoine (préfiguration Pays d'art et d'histoire), étoile ferroviaire stéphanoise, Vélivert, schéma mobilité durable...
- Appui à l'élaboration, modification des PLU des communes,
- Appui à l'élaboration du PLUi (finalisation de la phase de diagnostic, phase de PADD, amorce de la réflexion/ organisation de la phase règlementaire...),

- Appui à l'élaboration du Projet Partenarial d'Aménagement : plan guide (1ère phase), nouvelles façons d'habiter, études voies bruyantes...

Le montant du budget 2020 de l'Agence, acté par le Conseil d'Administration le 17 décembre 2019 est de 2 845 000 €.

La part de la Métropole au programme partenarial d'activités est de 1 256 000 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **valide le programme partenarial d'activités à hauteur de 1 256 000 € pour l'année 2020 ;**
- **autorise le versement de la somme correspondante à EPURES ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au titre de l'exercice 2020 :**
  - **en investissement au chapitre 20 - article 202 du budget PROSPECTIVE pour 495 300 €,**
  - **en investissement au chapitre 20 – article 2031 du budget DCAF pour 102 700 €,**
  - **en fonctionnement au chapitre 65 – article 6574 du budget PROSPECTIVE pour 658 000 €,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget PROSPECTIVE de l'exercice 2020.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU